

# COMMISSION LOCALE DE L'EAU

## Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais du 9 décembre 2010

Ordre du jour :

- Bilan d'activités 2010 ;
- Proposition et validation du programme d'actions 2011 ;
- Points divers.

PRESENTS :

### **Collège 1 des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux :**

Monsieur Michel FORISSIER, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Meyzieu  
Monsieur Paul COSTE, Conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas  
Monsieur Paul SERRES, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Mions  
Monsieur Willy PLAZZI, Conseiller communautaire Grand Lyon, adjoint à St-Priest  
Monsieur Yves IMBERT, Conseiller communautaire Grand Lyon  
Monsieur Daniel VALERO, Vice-président CCEL, maire de Genas  
Monsieur Luc DEGENEVE, Conseiller municipal à Jons  
Monsieur Jean-Jacques CROISAT, Adjoint au maire de Chassieu  
Monsieur Bernard YVOREL, Conseiller CCPO, adjoint à Sérézin  
Monsieur Max BALLETT, membre du Comité syndical SMHAR

### **Collège 2 des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées :**

Monsieur Stéphane PEILLET, Chambre d'Agriculture du Rhône  
Monsieur Christophe MINJAT, Chambre d'Agriculture du Rhône  
Monsieur Hervé GARIN, Chambre d'Agriculture du Rhône  
Monsieur Benoît BOUCHER, APORA  
Monsieur Henri MEUNIER, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône  
Madame Géraldine GILLES-OCLEPPO, Lyonnaise des eaux  
Madame Micheline DESSEIGNE, ACER  
Madame Lydie NEMAUSAT, FRAPNA Rhône  
Monsieur Rémy PETIOT, Collectif d'Associations de l'Est Lyonnais (CAEL)

### **Collège 3 des représentants de l'État et des ses établissements publics :**

Monsieur Thomas DEVILLERS, DREAL Rhône-Alpes  
Monsieur Hervé CLUZEL, SNRS  
Monsieur Mikaël PRIMUS, DDT Rhône (1<sup>er</sup> représentant)  
Monsieur Hubert BOULANGER, ARS délégation Rhône  
Madame Murielle EXBRAYAT, Agence de l'Eau RM&C  
Madame Marion LANGON, ONEMA  
Madame Agnès BRENOT, BRGM

Étaient également présents :

Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'eau  
Madame Cécile PAYEN, Région Rhône-Alpes – Service eau  
Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR  
Madame Estelle MARTIN, Département du Rhône – Service eau  
Mesdames P. MARCEL, A. DAHMANE, C. BERSOT, Département du Rhône – Service eau/SAGE Est lyonnais

Excusés avec mandat :

Monsieur Jean-Paul COLIN, Vice-président Grand Lyon (mandat à P. COSTE)  
Monsieur Gilles GARNAUDIER, adjoint au maire de Communay (mandat à B. YVOREL)  
Monsieur Paul VIDAL, Maire de Toussieu (mandat à M. FORISSIER)  
Monsieur Michel BURONFOSSE, membre du comité syndical SYMALIM (mandat à L. DEGENÈVE)  
Le Centre régional de la propriété forestière (mandat à la Chambre d'agriculture)  
EDF (mandat à l'APORA)  
La Préfecture de l'Isère (mandat à DREAL Rhône-Alpes)  
LA DDT Rhône (2<sup>ème</sup> représentant) (mandat à DDT Rhône 1<sup>er</sup> représentant)

Excusés sans mandat :

Monsieur Raymond DURAND, Conseiller général du canton de St-Symphorien-d'Ozon  
Monsieur Jérôme STURLA, Conseiller général du canton de Décines-Charpieu  
Monsieur Pierre CREDOZ, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Décines  
Monsieur Benoît VELARDO, Conseiller municipal à Pusignan  
Monsieur Joseph COLLETTA, Maire de Sérézin-du-Rhône  
La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon  
La Fédération départementale des associations agréées de pêche

Absents sans mandat :

Monsieur Elvan UCA, Conseiller régional Rhône-Alpes  
Monsieur Bruno POLGA, Conseiller général du canton de St-Priest  
Monsieur Denis VERNAY, Conseiller général du canton de La Verpillière  
Monsieur Lucien BARGE, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Jonage  
Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire de St-Pierre-de-Chandieu  
Monsieur Daniel ANGONIN, Maire d'Heyrieux  
L'UNICEM  
La Préfecture de Région, représentée par la DREAL (service REMIPP)  
La Préfecture du Rhône

~~~~~

Le 9 décembre 2010 s'est tenue, en mairie de GENAS à 9h30, la réunion de la Commission locale de l'eau (CLE) chargée du suivi de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais.

Monsieur Michel FORISSIER, vice-président de la CLE, remercie Monsieur Daniel VALERO, maire de Genas, pour son accueil, excuse l'absence de Monsieur Raymond DURAND et ouvre la séance.  
Madame Caroline BERSOT procède à l'appel des membres de la CLE.

Le quorum est atteint.

## **1) Bilan d'activités 2010**

Ci-après un bilan des actions suivies et discutées cette année par les commissions thématiques ou le Bureau, conformément au programme qui avait été validé par la CLE.

⇒ Pour des éléments techniques plus détaillés, voir les comptes-rendus des commissions thématiques ou du Bureau, disponibles sur le site Internet du SAGE.

Ce bilan concerne certaines des actions qui apparaissent sur le « tableau de bord en un coup d'œil », distribué en séance et **joint – pour les absents – au présent compte-rendu.**

Ci-après le signet CM indique que **l'outil contrat de milieu** est utilisé pour mettre en œuvre l'action.

## 1.1) Orientation de reconquête et préservation de la qualité des eaux

### Action 24 – réaliser un diagnostic agricole approfondi

CM

#### Objectifs :

- Phase 1 : diagnostic agricole global de l'ensemble du territoire.
- Phase 2 : détermination de zones sensibles par rapport à des pollutions diffuses en nitrates et pesticides.
- Phase 3 : diagnostic ciblé et fin dans les zones sensibles (via enquêtes de terrain notamment).
- Phase 4 : propositions d'actions de réduction des pollutions en nitrates et pesticides dans ces zones sensibles => base de la concertation pour la mise en application de plans de réduction des pollutions d'origine agricole (action 25).

#### État d'avancement :

**Phase 1 :** bouclée (cf. compte-rendu CLE 24/06/2010).

**Phase 2 :** bouclée.

Les zones sensibles sont identifiées par croisement entre la vulnérabilité de la nappe, les pressions de pollution en nitrates et pesticides et les bassins d'alimentation des captages (BAC) d'eau potable. **Une grande surface de l'Est lyonnais est concernée.**

**Phase 3 :** en cours.

- pour les zones non agricoles :

Enquêtes menées auprès des communes et autres organismes situés en zone sensible (golf, Grand Parc, jardins familiaux, gestionnaires d'infrastructures).

Principaux résultats :

- ✓ **La majorité des structures enquêtées font des traitements phytosanitaires mais sont quasiment toutes dans une logique de raisonnement des pratiques.**
  - ✓ **Objectif des traitements : limiter les adventices + satisfaire les riverains.**
  - ✓ **Moyens : pulvérisateurs, sulfateuses, très peu de désherbeurs thermiques.**
  - ✓ **Type de produits : glyphosate, fongicides, quelques traitements spécifiques.**
  - ✓ **La lutte curative domine largement car le préventif est jugé inefficace.**
  - ✓ **Tous les agents sont équipés d'équipement de protection individuelle et des mesures sont prises pour éviter les risques de pollution et de contact avec les substances.**
  - ✓ **Formation des agents systématique.**
  - ✓ **Seules quelques communes n'envisagent aucun changement : on va vers une réduction des traitements et le développement du traitement thermique. Un travail de sensibilisation des riverains est indispensable.**
  - ✓ **Cas particulier du Grand Parc : très forte réduction des traitements, modification des espaces verts en lien avec les modifications des pratiques.**
  - ✓ **Cas des infrastructures de transport : quantités utilisées importantes mais tous sont engagés dans une politique de réduction (seul le Département a proscrit l'utilisation des phytos).**
- pour les zones agricoles : des enquêtes auprès d'un échantillon de 40 exploitants sont en cours.

Fin d'étude : février 2011

#### Interventions des participants :

**M. Ballet :** ces enquêtes en cours sont jugées lourdes par les agriculteurs, qui feront ce qu'ils pourront.

### Action 21 - recenser et analyser les sites d'anciennes décharges non répertoriés

CM

#### Objectifs

- recenser les sites d'anciennes décharges sur le territoire du SAGE,
- les hiérarchiser selon le risque de pollution des eaux,

- établir des préconisations : diagnostics complémentaires, travaux de réhabilitation, prescriptions types à intégrer dans les documents d'urbanisme.

État d'avancement :

**183 sites d'anciennes décharges ont été identifiés sur l'ensemble du territoire.**

Ils sont classés en 3 catégories :

- 60 sites classés A : présentant un risque de pollution pour les eaux superficielles et souterraines ;
- 80 sites classés B : présentant un risque moyen de pollution des eaux souterraines ;
- 43 sites classés C : présentant un risque faible de pollution des eaux souterraines.

Toutes les informations sur ces anciennes décharges ont été envoyées aux communes et maîtres d'ouvrage concernés afin de les informer et de les inciter à réhabiliter ces sites.

Interventions des participants :

**M. Petiot :** *il faut inciter les collectivités à compléter et à mettre à jour cet inventaire.*

**M. Chappier :** *par rapport aux sites classés A (fiches descriptives), leur localisation est à prendre avec précaution. Attention à ne pas utiliser ce document comme un instrument pour déprécier la valeur des terrains.*

**M. Forissier :** *ce document n'a pas de valeur par rapport à une estimation des terrains, seuls des sondages peuvent trancher. Mais il est honnête de faire connaître les suspicions.*

## **ACTION 12 : inventaire des activités utilisant des substances industrielles dangereuses** **ACTION 8 : état des lieux des pollutions aux solvants chlorés**

CM

Rappel : à l'origine, l'action 8 demandait la réalisation d'une cartographie détaillée de la pollution en solvants chlorés de la nappe. Mais, en CLE du 24/06/2010, YMO avait expliqué que les sources de pollution ne peuvent pas être identifiées par la mesure de l'impact en nappe. Par conséquent, pour la recherche des sources potentielles de pollution, il avait été proposé de s'appuyer sur les inventaires, la sensibilisation et les contrôles. Cette action 8 se retrouve finalement intégrée dans l'action 12.

Objectifs de l'action 12 :

- inventaire de terrain, sur le territoire de l'Est lyonnais, des activités artisanales, commerciales et industrielles utilisant des substances dangereuses ;
- évaluation des risques pour la qualité des eaux ;
- au regard des résultats, identification d'actions d'information ou d'accompagnement.

Avancement :

- environ **2 700 entreprises** susceptibles d'être concernées par les substances dangereuses et les solvants chlorés.
- **choix d'un échantillon de 350 sites** à enquêter selon 3 critères : 1-la représentativité de chaque type d'activité, 2- privilégier les activités peu connues, 3-les problématiques connues sur les activités déjà bien étudiées seront vérifiées par un échantillon réduit de quelques visites.
- **thèmes abordés** lors des visites d'entreprise : mode de gestion des eaux (process et pluvial), produits et marques utilisés, les déchets et leur mode de gestion.

Poursuite de l'étude : jusqu'à été 2011.

## **ACTION 28 : état des lieux de l'assainissement des infrastructures linéaires**

CM

Objet : diagnostic des systèmes d'assainissement des infrastructures les plus importantes : routes et autoroutes, voies ferrées, aéroports, autres aires connexes, pipelines.

Préconisations :

- **viser la diminution de l'usage des pesticides,**
- **privilégier l'assainissement simple et diffus,**
- **assurer une meilleure prise en compte de la sensibilité des milieux récepteurs,**
- **développer les procédures d'entretien, d'intervention et de contrôle.**

Des démarches de mise aux normes, de certification ou de mise en place de procédures sont en cours dans certains cas, et méritent d'être encouragées et accompagnées. La plupart du temps, les problèmes sont connus.

L'action 15 du SAGE (cahier des bonnes pratiques d'assainissement pluvial) et les actions de communication proposées permettront d'accompagner l'évolution des systèmes d'assainissement et la gestion des risques de pollution des eaux.

#### Interventions des participants :

**M. Ballet** : dans le cadre du renouvellement de sa délégation de service, l'ASA de Vaulx-en-Velin a prévu de faire réaliser des analyses annuelles des pollutions diffuses ; c'est une mesure de prévention car le secteur est entouré d'infrastructures de transport.

Pour répondre à une question de **M. Boucher**, Mme Marcel indique que les fiches diagnostic ont été envoyées aux gestionnaires d'infrastructures : Josselin Colard, le stagiaire qui a réalisé l'état des lieux, a eu quelques échanges avec eux, mais pas d'autres retours, ce qui traduit un accord avec le travail fait.

#### **Autres réflexions ou actions menées par la commission cette année :**

- la poursuite du travail de veille sur la problématique des polluants émergents (substances médicamenteuses, perturbateurs endocriniens...).
- action 13 : l'inventaire des bonnes pratiques environnementales appliquées sur le territoire -> une vingtaine de fiches «bonnes pratiques» ont été créées, elles sont organisées sous forme d'une bibliothèque, classées par problématique (ex : qualité des eaux, gestion des eaux pluviales...).

#### Interventions des participants :

Les participants s'accordent sur l'intérêt de valoriser cet inventaire des bonnes pratiques environnementales, notamment en le mettant à disposition sur le site Internet du SAGE.

### **1.2) Orientation de gestion durable de la quantité de la ressource**

#### **Action 33 – renforcer la connaissance des forages domestiques**

##### Pour mémoire :

- Sur les seuls couloirs fluvio-glaciaires : environ 2300 ouvrages domestiques soit 230 000 m<sup>3</sup>/an en année normale, 342 000 m<sup>3</sup>/an en année sèche.
- Sur la nappe du Rhône (secteur Est lyonnais) : environ 1300 ouvrages domestiques soit 130 000 m<sup>3</sup>/an en année normale, 195 000 m<sup>3</sup>/an en année sèche.

Rappel : une plaquette d'info à destination des maires, relatives aux modalités de déclaration des forages domestiques en mairie, a été diffusée à l'été 2009.

Action 2010 : une 2<sup>ème</sup> **plaquette d'info pour les maires**, diffusée en septembre :

- une information sur la base de données nationale de saisie des déclarations par les mairies mise en place en début d'année,
- une carte de la commune qui fait état de l'estimation du nombre d'ouvrages domestiques issue du travail réalisée par la DDT en 2008-2009,
- des infos pratiques (compteur...),
- plus un mémo sur les interlocuteurs à contacter en cas de projet de forage (pas seulement domestique).

#### **Action 38 – réhabiliter le collecteur de l'Ozon**

CM

Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage du SIAVO, ont commencé depuis janvier 2010 et se poursuivent en 2011. La réhabilitation se fait en intervenant sur l'intérieur du tuyau, sur un linéaire de plus de 10km. Le coût est de 7 millions €.

## Interventions des participants :

**M. Yvorel** : précise que les travaux sont prolongés jusqu'en mai 2011.

### **Action 39 – réaliser le projet de transfert de l'eau d'irrigation du SMHAR**

CM

L'usine de Ternay, qui prélève dans le Rhône et vient alléger les prélèvements d'irrigation en nappe de l'Est lyonnais à St-Priest, est en fonctionnement.

Son inauguration a eu lieu le 28 septembre.

Un article est consacré à cette installation dans la Lettre du SAGE n°6, diffusée autour du 15 novembre.

## Interventions des participants :

**M. Kraak** : le SMHAR répond dès la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de la station aux objectifs fixés par l'accord cadre de 2009 (qui fixe un prélèvement maximum de 1,1 million de m<sup>3</sup> par an au captage de Bois du Chêne à St-Priest) puisqu'en 2010, 800 000 m<sup>3</sup> ont été pompés à Bois du Chêne et 2 millions de m<sup>3</sup> à Ternay.

**M. Coste** : espère qu'un contrôle en continu de la qualité de l'eau pompée à Ternay est effectué, afin de ne pas envoyer de l'eau polluée sur les plantations de l'Est lyonnais.

**M. Kraak** : des analyses qualitatives sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

### **ACTION GESLY : mettre en œuvre un plan de gestion dynamique de la nappe de l'Est lyonnais**

Objectif : définir et appliquer une politique d'exploitation quantitative de la nappe visant un équilibre entre prélèvements et réalimentation.

#### Principe :

- 1) connaissance la plus exhaustive possible du bilan hydraulique de la nappe ;
- 2) simuler par modélisation des scénarios de fonctionnement de la nappe pour aider à s'orienter vers la détermination de niveaux d'équilibre et de volumes maximaux exploitables par usage...
- 3) ...afin de définir, en concertation, des règles de gestion de la nappe, destinées à intégrer le règlement du SAGE.

#### Avancement :

Étape 1 réalisée entre octobre 2008 et mai 2009 par BURGEAP.

Étape 2 a connu une grosse avancée cette année : sur 6 points de référence situés sur les couloirs de la nappe de l'Est lyonnais, ont été définis **2 niveaux seuil** :

- le NPA ou niveau piézométrique d'alerte : niveau piézométrique de début de conflits d'usage et de premières limitations de pompages ; ce NPA est en fait une courbe d'évolution à échelle interannuelle.
- le NPCR ou niveau piézométrique de crise renforcée : niveau à ne jamais dépasser, afin de respecter et maintenir les usages liés à la nappe.

Un **volume maximum prélevable pour chaque couloir** est également défini, et des **principes de gestion quantitative graduée** ont été proposés par le bureau d'étude.

Ce travail est déjà conséquent mais nécessite encore des compléments. En effet la philosophie de cette démarche Gesly (appelée « volumes prélevables » par le SDAGE) consiste à gérer la ressource en prenant en considération non seulement les usages mais aussi les besoins en eau des milieux naturels, ce qui se traduit en volume **ET en niveau d'eau** dans les différents milieux : nappe, rivières, zones humides.

On a cette année bien avancé par rapport au compartiment nappe, il va nous falloir compléter notre approche sur les compartiments rivière et zones humides (cf. chapitre 2 du présent compte-rendu).

Démarche progressive, en escalier, qui nécessite du temps de concertation. La concertation va principalement porter sur la répartition du volume maximum prélevable, donnée factuelle, entre les différents usagers.

On n'en est pas encore là mais les débats en commission thématique montre que les acteurs ont bien compris les enjeux très forts de cette démarche.

## Interventions des participants :

**M. Ballet** : la concertation va continuer pour le milieu agricole. Le SMHAR ne peut pas tout gérer, notamment la qualité des cours d'eau.

**M. Yvorel** : en matière de qualité d'eau, ne peut-on se rapprocher de la station de contrôle de la qualité du Rhône à Ternay ?

**M. Chgaggier** : cette station est sur un fleuve au débit énorme. Dans ce cas, les mesures en continu donnent des concentrations très faibles et peu précises. Cette station n'est pas représentative de la qualité de l'ensemble du Rhône.

**Mme Gilles-Ocleppo** : cette station, même si elle a ses limites, permet d'observer une diminution de certains teneurs en polluants. Elle a un rôle dissuasif vis-à-vis des industriels par rapport à la qualité de l'eau. Pour information, l'Agence de l'eau a retiré sa subvention pour le financement de l'exploitation de la station, et Grand Lyon a décidé de mettre fin à sa participation au financement au 31/12/2010.

## **Autres réflexions initiées par la commission cette année :**

- l'élaboration d'une doctrine relative à la nappe de la molasse, pour aider à appliquer certaines des prescriptions du règlement du SAGE : influence des prélèvements sur cette nappe, gestion des demandes de régularisation de forages déjà existants.

## **1.3) Orientation de gestion des milieux aquatiques superficiels et prévention des inondations**

### **Action 44 - élaborer des plans de gestion dans les zones humides stratégiques**

CM

#### Objectifs :

- ① identifier, à l'intérieur des zones humides du SAGE (Miribel-Jonage, Charvas, Ozon), les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP)<sup>1</sup> et proposer des actions de gestion de ces zones humides. => utiliser ces éléments comme base de la concertation pour mettre en application des plans de gestion.
- ② indépendamment de ce 1<sup>er</sup> objectif, identifier le bassin d'alimentation des zones humides, info nécessaire à l'application de l'article 11 du règlement du SAGE (préservation des zones humides vis-à-vis des projets d'aménagement).

#### Résultats ① :

- **Des contours de ZHIEP ont été proposés** pour les secteurs Ozon et Charvas. Pour Miribel-Jonage, pour l'instant, la délimitation proposée est un simple cadre de travail, car il paraît opportun de connaître les objectifs du plan de gestion avant de se prononcer sur un contour de ZHIEP - besoin d'éclaircir l'articulation de notre démarche avec la concession hydroélectrique (canal de Jonage). Dans tous les cas, l'approche proposée a consisté à considérer que **les 3 zones humides dans leur quasi intégralité méritent d'être qualifiées de ZHIEP** (services rendus, caractère unique dans un environnement artificialisé, besoins d'actions de préservation eu égard aux dégradations déjà subies).
- Propositions de gestion : de nombreuses fiches-actions ont été proposées. **Principaux objectifs** : favoriser une prise en compte globale des zones humides (intégrer thématique ZH dans les programmes des MO qui interviennent sur ces sites, démarches en faveur des ZH orphelines...), limiter leur dégradation, restauration et entretien, mieux les connaître et les évaluer, sensibiliser sur leur importance.

#### Résultats ② :

- Les bassins d'alimentation des zones humides ont été identifiés. **Une grande partie du territoire SAGE est concernée.** Tout aménagement qui fait sortir de l'eau de ces bassins d'alimentation (envoi dans des tuyaux au lieu d'infiltrer, pompages...) pourrait potentiellement avoir une incidence sur la

<sup>1</sup> ZHIEP = « dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière ». Validée par arrêté préfectoral, débouche sur un plan d'actions, permet la défiscalisation.

zone humide située à l'aval. L'objectif, par rapport à l'article 11, est que les dossiers loi sur l'eau des aménagements situés dans ces zones prennent en considération les effets de l'aménagement sur la zone humide à l'aval. Pour cela, les dossiers devront apporter des réponses aux questions suivantes :

- \*le projet a-t-il une influence sur les niveaux d'eau, aussi bien superficiels que souterrains ?
- \*le projet a-t-il une influence sur les flux hydriques au sein de la zone humide ?
- \*le projet a-t-il une influence sur la qualité des eaux de la zone humide ?

## L'Ozon

CM

Thématique non abordée dans le document SAGE. Le besoin a émergé en 2009, a été intégré dans le programme d'actions 2010 de la CLE -> utilisation de l'outil contrat de milieu pour combler cette lacune du document SAGE.

### **Volet Qualité :**

Campagne de mesure de qualité réalisée à l'été 2009 sur Ozon + Ratapon.

- Amélioration de la qualité (physico-chimie) grâce aux efforts consentis, mais écarts persistants avec objectif de « bon état ».
- 2 problèmes principaux : nitrates et qualité biologique.

### **Volet Fonctionnement du bassin versant :**

#### Objectifs :

- comprendre le fonctionnement hydraulique et géomorphologique du bassin ;
- connaître l'état piscicole de l'Ozon et affluents.

#### État d'avancement :

- **Volet piscicole** engagé par la Fédération de pêche qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Travail de terrain réalisé cet été. Rendu final début 2011.

Quelques tendances :

- ✓ environ 30 ouvrages transversaux posant souci pour le déplacement des poissons ;
- ✓ état des boisements de berge altéré sur la majeure partie de l'Ozon ;
- ✓ cours d'eau canalisé, endigué (impact sur les habitats) ;
- ✓ perturbations très marquées des peuplements piscicoles ; mesure sur 12 points de l'indice poisson rivière (qui permet d'attester du bon état écologique) = 1 seul point en bon état, 3 moyen, le reste en mauvais, très mauvais ou absence de peuplement.
- ✓ quelques surprises : quelques espèces patrimoniales protégées repérées très ponctuellement (lamproie de planer, épinochette, écrevisse pattes rouges).
- **Volet hydraulique et géomorphologique** : étude à lancer début 2011. Retard accusé sur cette action du fait de la surcharge de l'équipe SAGE.

### **Autres actions ou réflexions menées par la commission cette année :**

- une visite de terrain sur le marais de Charvas, géré par l'association AVENIR.
- suivi du travail conduit par SYMALIM/SEGAPAL et tous les partenaires sur l'île de Miribel-Jonage pour y mettre en place une gestion globale de l'eau.
- la thématique érosion/ruissellement agricole : retour d'expérience de la CCPO et du Grand Lyon.

## **1.4) Orientation de sensibilisation des acteurs**

### **Action 51 – communiquer auprès d'un large public sur des thèmes généraux essentiels**

CM

Cette action est organisée depuis juin 2010 par le plan de communication du SAGE, validé par la CLE. Deux outils ont été réalisés cette année :

- en juillet : la plaquette « compatibilité documents d'urbanisme et SAGE » pour présenter aux collectivités les différentes prescriptions du SAGE à intégrer aux PLU, SCOT...
- en novembre : le 6<sup>ème</sup> numéro de la lettre du SAGE qui revient, entre autre, sur les travaux des quatre commissions thématiques.

Depuis octobre, le SAGE est présenté en conseil municipal (5 présentations en 2010), afin de faire connaître aux élus du territoire le SAGE et les problématiques liées à la ressource en eau.

Deux animations ont également été réalisées auprès de certains professeurs des collèges dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement du Département du Rhône.

## 1.5) Orientation de mise en œuvre du SAGE

### Le tableau de bord du SAGE

Le tableau de bord est un outil de pilotage, d'évaluation, de communication du SAGE, qui permet à la CLE d'assurer sa mission de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Les objectifs généraux :

- fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé ;
- maintenir la concertation et la dynamique du projet ;
- communiquer sur le SAGE et ses résultats.

Au total 54 indicateurs ont été identifiés, correspondant aux 6 orientations du SAGE, ils sont classés en 3 catégories :

- « état » de la ressource ;
- « pression » exercée par les activités humaines ;
- « réponse » adaptée aux problèmes environnementaux rencontrés sur le SAGE.

Dans le document de synthèse 2010 (distribué en séance et **joint – pour les absents – au présent compte-rendu**), on retrouve une quarantaine d'indicateurs renseignés faisant l'objet d'une fiche descriptive avec une cartographie, un tableau ou des graphiques.

On compte une dizaine d'indicateurs non renseignés, regroupés dans un tableau à la fin de chaque orientation. Ces indicateurs ne sont pas renseignés, soit parce que l'action inscrite dans le SAGE n'a pas commencé, soit parce qu'il n'y avait pas assez de donnée pour faire une fiche, soit parce que l'équipe SAGE a rencontré des difficultés pour obtenir des données auprès de certains fournisseurs.

### Quelques indicateurs issus du tableau de bord

Bilan des réunions 2010 :

CLE = 2

Bureau = 3

Commissions thématiques = 15

Groupe technique restreint = 20

Bilan des observations ou avis sur dossiers 2010 :

Voir le tableau joint en **annexe 1**.

Bilan financier :

| Exercice 2009<br>(POUR MEMOIRE)    | Dépenses<br>Montant<br>(C TTC) | Participations     |            |                    |             |            |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------------|------------|--------------------|-------------|------------|
|                                    |                                | Agence<br>Eau<br>% | CG 69<br>% | Grand<br>Lyon<br>% | Région<br>% | ADEME<br>% |
| Diagnostic agricole                | 80 789.80                      | 70                 | 15         | 15                 |             |            |
| Zones humides stratégiques         | 35 282.00                      | 55                 | 20         | 15                 | 10          |            |
| Recensement décharges              | 34 923.20                      | 50                 | 20         | 20                 |             | 10         |
| Inventaires substances dangereuses | 92 582.36                      | 42                 | 20         | 15                 | 23          |            |
| <b>Total</b>                       | <b>243 577.36</b>              |                    |            |                    |             |            |

| Exercice 2010                                 | Dépenses<br>Montant<br>(C TTC) | Participations |       |               |        |
|-----------------------------------------------|--------------------------------|----------------|-------|---------------|--------|
|                                               |                                | Agence<br>Eau  | CG 69 | Grand<br>Lyon | Région |
| Charges de fonctionnement (APPROX)            | 160 000.00                     | 50             | 20    | 15            | 15     |
| Réseau SAGE (sept.10->sept.11) (APPROX)       | 75 000.00                      | 67.5           | 17.5  | 15            |        |
| GESLY (étape 2)                               | 75 765.26                      |                | 15    | MO            |        |
| Etat des lieux infrastructures linéaires      | 0.00                           |                |       |               |        |
| Inventaire bonnes pratiques environnementales | 0.00                           |                |       |               |        |
| Nouveaux toxiques (veille)                    | 0.00                           |                |       |               |        |
| Diagnostic bassin versant Ozon (MAX)          | 59 800.00                      | 50             | 20    | 15            | 15     |
| Plan de communication                         | 13 993.00                      | 42             | 20    | 15            | 23     |
| Lettre du SAGE n°6 + plaquette PLU            | 2 900.00                       | 50             | 20    | 20            | 10     |
| <b>Totaux</b>                                 | <b>387 458.26</b>              |                |       |               |        |

## Interventions des participants :

*En réponse à une question de **M. Boucher**, Mme Marcel indique que la diffusion du tableau de bord est possible, il sera par ailleurs mis en ligne sur le site Internet du SAGE.*

*En réponse à une question de **M. Coste**, Mme Bersot indique que l'équipe SAGE n'a pas été informée du projet de valorisation de granulats sur les carrières Perrier à Corbas (dossier ICPE). Le SAGE n'est pas consulté de façon obligatoire sur les dossiers ICPE. Toutefois, la CLE a demandé à être consultée sur les dossiers ICPE à l'appréciation du service instructeur (DREAL).*

**M. Primus** : suite à la sollicitation émise auprès des services d'État lors du dernier Bureau pour faciliter la circulation et la transmission à la CLE des dossiers instruits par la DREAL, les services se réuniront en début d'année pour traiter cette demande.

À la demande de **M. Petiot**, il sera prévu, dans le cadre d'une commission thématique, de faire une information sur la notion de plateforme de compostage, dont les dossiers tendent à se multiplier dans l'Est lyonnais.

En réponse à une question de **M. Imbert**, le dossier d'autorisation du projet « Grand stade » sera soumis à consultation de la CLE lors de sa prochaine séance plénière (cf. les prochaines échéances en fin de compte-rendu)

### **À l'unanimité sauf une abstention, la CLE approuve le bilan d'activités 2010.**

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, le présent compte-rendu sera transmis au préfet de chaque département concerné, au préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin.

## **2) Programme d'actions 2011**

### **2.1) Rappel**

Dans le SAGE, il y a des actions :

- destinées à être réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse (Département) : il s'agit principalement des actions de type « connaissance » et de certaines actions de type « gestion » et « communication » ;
- destinées à être réalisées par d'autres maîtres d'ouvrage, et dont ils doivent se saisir : il s'agit notamment des actions de type « réglementaire » ou « terrain », mais aussi de certaines actions « communication ».

**Le programme d'actions proposé ci-dessous en 2.3 ne concerne que des actions sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse. Il ne dédouane pas d'autres maîtres d'ouvrage de se saisir des actions inscrites dans le SAGE.**

### **2.2) Pour mémoire, les actions de l'exercice 2010 et qui vont se poursuivre sur 2011**

- action 24 : réaliser un diagnostic agricole approfondi → finalisation étude, animation pour la concertation et la mise en application des programmes d'actions retenus ;
- action 44 : élaborer des plans de gestion dans les zones humides stratégiques → animation pour la concertation et la mise en application des programmes d'actions retenus ;
- action 15 : établir un cahier des charges des bonnes pratiques d'assainissement pluvial → validation et intégration réglementaire ;
- actions 12 & 8 : inventaire des activités utilisant des substances industrielles dangereuses → suivi étude et exploitation des résultats ;
- action 7 : mieux comprendre les effets des nouveaux toxiques dans les eaux souterraines → poursuite du travail de veille ;
- action Ozon : finalisation diagnostic piscicole, lancement et suivi étude hydraulique et morphologique ;
- action 51 : communiquer auprès d'un large public sur des thèmes généraux essentiels → poursuite de la mise en œuvre du plan de communication.

## 2.3) Programme d'actions 2011

### - action 6 : pérenniser et adapter le réseau de suivi des aquifères de l'Est lyonnais

CM

Poursuivre pour une nouvelle année le fonctionnement du réseau de suivi de la qualité et de la quantité des eaux de l'Est lyonnais :

- réseau de 26 points pour le suivi de la qualité des eaux souterraines,
  - réseau de 24 points pour le suivi de la quantité des eaux souterraines,
  - réseau de 5 points pour le suivi de la qualité des eaux superficielles,
- en l'adaptant en fonction des besoins : points non représentatifs à remplacer, renforcer le suivi de la molasse, s'adapter au nouveau système d'évaluation de la qualité imposé par la DCE (directive cadre sur l'eau)...

### - action GESLY : mettre en œuvre un plan de gestion dynamique de la nappe de l'Est lyonnais

L'étape 2 a bien avancé (cf. 1.2) et a conduit à la définition de niveaux seuils pour la nappe, de volumes maximum prélevables et de règles de gestion quantitative graduée de la nappe.

Toutefois, il est nécessaire de **compléter cette étape**.

En effet, pour définir les volumes maximum prélevables, on a non seulement besoin de prendre en considération le bon fonctionnement des captages d'eau potable, mais aussi le bon fonctionnement des milieux aquatiques associés à la nappe :

- d'une part l'Ozon, qui constitue le drain naturel du couloir d'Heyrieux -> besoin de connaître le débit minimum qui doit y être maintenu pour que le cours d'eau « se porte bien » => **Proposition pour 2011 : intégrer la détermination de ce débit minimum** dans l'étude hydraulique et géomorphologique évoquée au paragraphe 3.1.
- d'autre part les zones humides (Charvas et Ozon) -> besoin de savoir dans quelle mesure ces marais sont liés à la nappe de l'Est lyonnais, et si c'est le cas, faire en sorte que le niveau d'eau nécessaire à la bonne santé des marais soit maintenu => **Proposition pour 2011 : réaliser une caractérisation du fonctionnement hydraulique du marais** sur la commune de St-Symphorien.

En fonction de ces résultats, les volumes prélevables seront réajustés si besoin.

En parallèle, il est proposé la réalisation d'une **évaluation économique des règles de gestion quantitative** de maintien des niveaux d'équilibre et de respect des volumes maximum prélevables.

### Interventions des participants :

*En réponse à plusieurs participants, **Mme Bersot** indique que l'évaluation économique sera sans doute une démarche de type « coûts-bénéfices » ou « coûts-avantages ». Le projet de cahier des charges sera explicité en commission thématique « gestion durable de la quantité de la ressource », chargée de suivre le dossier GESLY.*

**M. Ballet** : les résultats dépendront de toute façon des financements disponibles.

**M. Garin** : le système d'indemnisation donne une mauvaise image à la profession agricole.

**M. Forissier** : l'important est de partir dans la bonne direction et de trouver le bon rythme, ceci dans le respect des réglementations votées, y compris au niveau européen.

- action 51 : le plan de communication

CM

En 2011, l'équipe SAGE poursuivra la mise en œuvre des actions définies par le plan de communication. Concernant les outils :

- la 7<sup>ème</sup> édition de la lettre du SAGE ;
- un outil en lien avec le cahier des bonnes pratiques d'assainissement pluvial ;
- un outil en lien avec le diagnostic agricole ;
- une plaquette forages domestiques à destination des « foreurs ».

Concernant les interventions de l'équipe SAGE :

- poursuite des présentations du SAGE en conseil municipal ;
- rencontre avec les services techniques et communication des collectivités et partenaires techniques.

Une mise à jour du site Internet du SAGE est également prévue.

- assistance pour la mise en compatibilité des PLU avec le SAGE : étude juridique

À l'issue des discussions du dernier Bureau et de la dernière CLE, a été validé le principe d'une assistance aux communes pour veiller à la mise en compatibilité de leurs PLU avec le SAGE :

- déjà réalisée : une plaquette diffusée en juillet 2010 ;
- **proposition 2011 : une étude juridique permettant d'identifier si les PLU du territoire sont compatibles avec le SAGE** : établissement d'une grille d'analyse, analyse des PLU, éléments à intégrer par la commune pour assurer la compatibilité.

Budget prévisionnel associé :

| Exercice 2011                  | Dépenses prévisionnelles | Participations prévisionnelles |       |            |        |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|-------|------------|--------|
|                                | Montant (€ TTC)          | Agence Eau                     | CG 69 | Grand Lyon | Région |
| Charges de fonctionnement      | 165 000.00               |                                |       |            |        |
| Réseau SAGE (sept.11->sept.12) | 119 600.00               |                                |       |            |        |
| GESLY (étape 3)                | 95 680.00                |                                |       |            |        |
| Etude juridique PLU            | 47 840.00                |                                |       |            |        |
| Lettre du SAGE (2 numéros)     | 4 500.00                 |                                |       |            |        |
| <b>Totaux</b>                  | <b>432 620.00</b>        |                                |       |            |        |

**À l'unanimité, le programme d'actions 2011 est validé.**

### **3) Points divers**

#### **3.1) À propos de la mise en œuvre du programme de mesures**

Le SDAGE Rhône Méditerranée, approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 20/11/2009, définit pour la période 2010-2015 les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin et fixe les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre.

Le programme de mesures, qui lui est associé, recense les actions clés dont la mise en œuvre est nécessaire pendant la période 2010-2015 pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Sous l'égide des services de la préfecture, nous avons travaillé en octobre dernier (en présence de M. le Vice-président de la CLE) à examiner l'articulation entre le SAGE et les actions mises en exergue par le programme de mesures pour les masses d'eau du territoire Est lyonnais.

Il en est ressorti une bonne cohérence entre programme de mesures et SAGE. La CLE a globalement bien anticipé les actions prioritaires à mener dans l'Est lyonnais pour préserver notre ressource en eau, et, au regard des délais imposés par le programme de mesures, certaines sont à ce jour déjà bien engagées.

#### **3.2) À propos des travaux d'EDF sur le canal de Jonage**

M. Chaggier demande si EDF s'est rapproché du SAGE au sujet des travaux sur la digue en rive droite du canal de Jonage. Mme Bersot répond par la négative.

Éléments d'information fournis par M. Chaggier :

Dans les années 1995-99, des parois verticales étanches ont été mises en place dans le corps de la digue. Cette digue perchée laisse passer sous elle les eaux de l'Est lyonnais (couloirs de Décines et Meyzieu) ainsi que des fuites du canal de Jonage : on estime que sur 200 000 m<sup>3</sup>/j qui arrive du sud dans l'île, 93 000 m<sup>3</sup>/j provient des couloirs de l'Est lyonnais, 110 000 m<sup>3</sup>/j des fuites issues du canal et du Grand Large. Le rôle de la digue actuelle est donc important pour l'alimentation en eau de l'île et des champs captants.

Une analyse de risque réalisée par EDF a montré l'absence d'instabilité de cette digue, mais des déchaussements de talus au niveau des contre-canaux (problème d'érosion interne). EDF envisage donc de recalibrer les contre-canaux et de réaliser un linéaire de paroi moulée s'enfonçant de 2 m dans la nappe (+ un renforcement des parements amont + respect de zones sans arbres sur le linéaire). D'après EDF, l'étude d'incidence de ce chantier montre qu'il a peu d'impact sur le niveau altimétrique de la nappe (rabattement de 20-30 cm en pied de digue, qui s'estompe à 150 m en aval de la digue).

Toutefois, Grand Lyon a eu beaucoup de mal à déchiffrer cette note d'incidence et a demandé une expertise. Cette dernière alerte sur les conclusions de la note d'incidence EDF : des informations complémentaires, précisions et justificatifs sont nécessaires sur les bilans de flux, les paramètres et les modèles utilisés.

Interventions des participants :

**M. Petiot** : on a déjà eu beaucoup de discussions sur la digue en commission thématique « milieux superficiels » au sujet des zones humides. La CLE a raison de se préoccuper de ces dossiers. Ce n'est pas parce que c'est EDF qu'il n'y a pas de souci.

**M. Forissier** : il convient de s'en préoccuper et d'examiner s'il n'y a pas d'autres solutions (celle retenue est la plus coûteuse).

#### **3.3) Autres**

M. Forissier informe que l'approbation définitive du SCOT Agglomération lyonnaise aura lieu le 16 décembre à 10h. Cette séance plénière du SEPAL est ouverte au public.

Il indique également que le permis de construire pour la réhabilitation de la station d'épuration de Meyzieu sera déposé début 2011.

#### 4) Prochaines échéances

| REUNION | DATE & HEURE                        | LIEU                                     |
|---------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| Bureau  | <b>Jeudi 10 février 2011 à 9h30</b> | (À préciser)                             |
| Bureau  | <b>Jeudi 14 avril 2011 à 9h30</b>   | Mairie de <b>MEYZIEU</b> (salle conseil) |
| CLE     | <b>Jeudi 19 mai 2011 à 9h30</b>     | Mairie de <b>GENAS</b> (salle conseil)   |

**IMPORTANT : examen du dossier d'autorisation Grand Stage OL Land**

Réunion supplémentaire par rapport à ce qui a été annoncé en séance  
-> dédiée à l'analyse du projet de **PLU de Décines**

**Information** : le poste de responsable de l'équipe technique SAGE, vacant depuis le 15 septembre 2010, devrait être pourvu au 3 janvier 2011.

~~~~~

Le site Internet du SAGE : [www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)

#### **ANNEXES :**

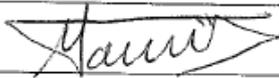
Liste d'émargement

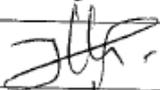
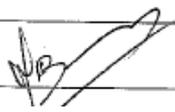
Annexe 1 : bilan des dossiers transmis pour consultation ou pour information à la CLE en 2010

Uniquement pour les absents en séance :

- le tableau de bord en un coup d'œil,
- le tableau de bord – document de synthèse 2010.

## 1 - collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux

Madame, Monsieur	Titre	Signature
<b>M. Raymond DURAND</b> Président	conseiller général du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon	excusé
<b>M. Michel FORISSIER</b> 1er Vice-président	conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Meyzieu	
<b>M. Jean-Paul COLIN</b> 2nd Vice-président	vice président du Grand Lyon	mandat à P. COSTE
<b>M. Elvan UCA</b>	conseiller régional	
<b>M. Jérôme STURLA</b>	conseiller général du canton de Décines-Charpieu	excusé
<b>M. Bruno POLGA</b>	conseiller général du canton de Saint-Priest	
<b>M. Denis VERNAY</b>	conseiller général du canton de La Verpillière	
<b>M. Lucien BARGE</b>	conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Jonage	
<b>M. Paul COSTE</b>	conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas	
<b>M. Paul SERRES</b>	conseiller communautaire, maire de Mions	
<b>M. Willy PLAZZI</b>	conseiller communautaire, adjoint à St-Priest	
<b>M. Pierre CREDOZ</b>	conseiller communautaire, maire de Décines-Charpieu	excusé

Madame, Monsieur	Titre	Signature
<b>M. Yves IMBERT</b>	conseiller communautaire	
<b>M. Daniel VALERO</b>	vice-président Communauté de communes de l'Est lyonnais, maire de Genas	
<b>M. Luc DEGENEVE</b>	conseiller municipal à Jons	
<b>M. Gilles GARNAUDIER</b>	adjoint au maire de Communay	mandat à B. YVOREL
<b>M. Benoît VELARDO</b>	conseiller municipal à Pusignan	excusé
<b>M. Salvador ALVAREZ</b> Jean-Jacques CROISAT	adjoint au maire de Chassieu	
<b>M. Raphaël IBANEZ</b>	maire de Saint-Pierre-de-Chandieu	
<b>M. Joseph COLLETTA</b>	maire de Sérézin-du-Rhône	Excusé
<b>M. Paul VIDAL</b>	maire de Toussieu	mandat à M. FORISSIER
<b>M. Bernard YVOREL</b>	conseiller Communauté de communes du Pays de l'Ozon, adjoint à Sérézin	
<b>M. Daniel ANGININ</b>	maire d'Heyrieux	
<b>M. Michel BURONFOSSE</b>	membre du comité syndical SYMALIM	mandat à L. DEGENÈVE
<b>M. Max BALLET</b>	membre du comité syndical SMHAR	

2 - collège des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations

Madame, Monsieur	Organisme	Signature
Peillet Stéphane	Chambre d'agriculture du Rhône	
HINAT CHRISTOPHE	Chambre d'agriculture du Rhône	
GARIN Hervé	Chambre d'agriculture du Rhône	
	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	excuse
	UNICEM	
B. Bocher	APORA	
FR MEUNIER HENRI	Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône	
Geoline GILLES-CLEARD	Lyonnaise des eaux	
Micheline DESSIGNÉ <sup>Il s'agit d'excuse</sup>	Association des consommateurs d'eau du Rhône (ACER)	
Lydie NEHAUSAT	FRAPNA-Rhône	
Rémy PETIOT	Collectif d'associations de l'Est Lyonnais (CAEL)	
	Fédération départementale des associations agréées de pêche	excuse
	Centre régional de la propriété forestière (CRPF)	mandat à Chambre d'agriculture
	EDF	mandat à APORA

3 - collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Madame, Monsieur	Organisme	Signature
	Préfecture de région, représentée par DREAL Rhône-Alpes	
Thomas DEVICERS	DREAL Rhône-Alpes	
	Préfecture du Rhône	
	Préfecture de l'Isère	mandat à DREAL
Hervé CLUZEL	Service Navigation Rhône-Saône	
Nikael PRIMUS	DDT du Rhône (1)	
Nikael PRIMUS (Nombat)	DDT du Rhône (2)	mandat à DDT(1)
Hubert Boulanger	ARS délégation Rhône	
Murielle EDORMAT	Agence de l'eau RM&C	
LANGON Marion	ONEMA	
BRENOT Agnès	BRGM	

Autres personnes présentes (nom, organisme et signature) :

- CHAPPELIER Jean Grand Lyon
- DAUTHANIE Agnès SAGE
- KRAAK Nicolas STHAR
- ... MARTIN Estelle CG 69.
- PAYEM Céline - Ripim RA

Pour consultation

Rappel : les dossiers ne sont étudiés que par rapport à **leur cohérence avec les préconisations du SAGE**. La cohérence technique du dossier est du ressort des services d'État instructeurs.

Type dossier	Date réception	Objet	Commune	Pétitionnaire	Service instructeur	Consultation/date	Avis	Remarques	Suite donnée par service instructeur
projet	04/02/10	Projet de SCOT agglomération lyonnaise	agglo. Lyonnaise	SEPAL		Bureau du 18/03/10	Favorable sous réserve		Sans objet
avant-projet	27/04/10	Projet-pilote de prospection et exploitation sécuritaire de la nappe de la molasse	Meyzieu	Européenne d'Embouteillage		CLE du 24/06/10	Position de principe défavorable		Sans objet
LOI EAU A	25/05/10	Rejet eaux pluviales aéroport Lyon - St Exupéry	Colombier Saugnieu, Genas, Pusignan, St Bonnet de Mure, St Laurent de Mure	Société des aéroports de Lyon	DDT 69	Bureau du 27/05/10	Favorable sous réserve	xCLE sollicitée pour dossiers spécifiques xdéplacement du cône alimentation du captage Azieu-St Ex xprojet d'assainissement des pistes xbassin en amont captages agricoles	x CLE sera sollicitée sur dossiers spécifiques x Aucun bassin d'infiltration ni rejet d'eau pluviale diffuse n'est prévue au droit du déplacement du cône d'alimentation d'Azieu-StEx x Étude prescrite pour étudier faisabilité mise en place assainissement des pistes existantes x Les captages agricoles très proches des captages eau potable. Il fallait donc choisir entre ré-alimentation préférentielle à l'amont direct des captages agricoles et contraintes de protection qualitative des captages eau potable. Les bassins prévus étant globalement situés dans la partie amont du couloir, la réalimentation du couloir se fera bien, c'est donc la protection qualitative qui a été privilégiée.
LOI EAU A	11/06/10	Bassin décantation des eaux pluviales ZI Meyzieu	Meyzieu	Grand Lyon	SNRS	Procédure d'urgence : 01/07/10 au 19/07/10	Observations techniques		Consultation des services concernés effectuée. Établissement de l'avis de recevabilité en cours.
LOI EAU A	09/07/10	Mise en conformité de la STEP de Meyzieu	Meyzieu	Grand Lyon	SNRS	Procédure d'urgence : 22/07/10 au 17/08/10	Observations techniques		Consultation des services concernés effectuée. GdLyon a fourni un additif au dossier d'autorisation. Établissement de l'avis de recevabilité en cours. Arrêtés de DUP concernés par ce projet bien pris en compte.

Pour information

Type dossier	Date réception	Objet	Commune	Pétitionnaire	Service instructeur	Remarques	Suite donnée par service instructeur
ICPE D	19/07/10	Plateforme de compostage	Colombier-Saugnieu	Entreprise agricole Sanchez	DREAL	Sollicitation de l'avis technique du SAGE par BE COREVADE, sur conseil de la Préf.69	
PLU	27/07/10	Boulevard urbain est (BUE) - modification PLU Grand Lyon à Vaulx et Décines	Vaulx, Décines	Grand Lyon	Préfecture 69	Sollicitation de l'avis technique du SAGE par service SAT-CG69. Rappel sur consultation CLE et compatibilité PLU	
LOI EAU D	déc-10	Forage à Meyzieu (stade des Servièzes)	Meyzieu	Commune de Meyzieu	DDT 69		ok-23/02/10 (date réception)
LOI EAU D	déc-10	Forage à Corbas	Corbas	Commune de Corbas	DDT 69		ok-06/04/10
LOI EAU D	déc-10	Construction passerelle modes doux sur canal Jonage	Décines	Grand Lyon	DDT 69		ok-08/04/10
LOI EAU D	déc-10	Rejet eaux pluviales Centre entretien et intervention des routes	St-Priest	EIRENEA	DDT 69		ok-04/05/10
LOI EAU D	déc-10	Rejet eaux pluviales Parc activités Entrimmo	St-Priest	SCI Dionysos	DDT 69		ok-04/05/10
LOI EAU D	déc-10	Rejet eaux pluviales - lotissement "Orée du village"	Toussieu	Capelli	DDT 69		ok-10/06/10
LOI EAU D	déc-10	Création 2 piézomètres sur l'ISDI	St-Pierre-de-Chandieu	Carrières St-Laurent	DDT 69		ok-26/07/10
LOI EAU D	déc-10	Projet consolidation berge Ozon	St-Symphorien-d'Ozon	CCPO	DDT 69		ok-23/09/10
LOI EAU D	déc-10	Déplacement station relèvement eaux usées Berthaudière	Décines	Grand Lyon	DDT 69		ok-21/09/10
LOI EAU D	déc-10	Rejet eaux pluviales Lotissement "Guimièze et Guillominière"	Toussieu	Objectif Pierre	DDT 69		ok-21/09/10
LOI EAU D	déc-10	Rejet eaux pluviales Projet maisons groupées	Genas	6ème sens promoteur immobilier	DDT 69		ok-28/09/10

LOI EAU D	déc-10	Création campus Veolia Environnement - ZAC des Gaulnes : prélèvement et réinjection pour géothermie	Jonage	Campus Veolia Environnement Centre Est	DDT 69		ok-28/09/10
LOI EAU D	déc-10	Remplacement d'un ancien forage par un nouveau - Halle des sports	Bron	Commune de Bron	DDT 69		ok-12/10/10
LOI EAU D	déc-10	Rejet eaux pluviales Centre entretien et intervention des routes	St-Priest	EIRENEA	DDT 69		ok-12/10/10
LOI EAU D	déc-10	Rejet eaux pluviales Centre de formation ZAC Gaulnes	Jonage	Campus Veolia Environnement Centre Est	DDT 69		ok-12/10/10
LOI EAU D	déc-10	Réalisation piézomètres CFAL sud	St-Pierre, Chaponnay, Marennes, Corbas, St-Symphorien, Solaize	RFF	DDT 69		ok-08/11/10
LOI EAU D	déc-10	Projet de construction ensemble immobilier : rejet eaux pluviales + ouvrage lit cours d'eau	Vaulx-en-Velin	Bouygues Immobilier	DDT 69		ok-08/11/10
LOI EAU D	déc-10	Réhabilitation site État major : prélèvement nappe et rejet eaux pluviales	St-Priest	Sté nationale immobilière Sud-est	DDT 69		ok-09/11/10